



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 14 FEVRIER 2017**

La séance débute à 17H20.

Le quorum étant atteint, 21 membres présents, Mme Jacobs ouvre la séance et présente Mme Gustave, chargée des affaires scolaires des collèges à la CTG, qui a été invitée pour parler du point financier avec la CTG.

Mme MOURIN est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Jacobs demande à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour: point financier avec la CTG.

Vote pour l'adoption de la modification de l'ordre du jour

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22/11/2016
- Principes d'utilisation de la dotation globale horaire (DGH) 2017/2018
- Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2016
- Tarifs
- Point financier avec la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)
- Informations diverses
- Questions diverses

Mme JACOBS soumet le nouvel ordre du jour au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22/11/2016 :

Mme JACOBS demande aux membres du conseil d'administration si des remarques doivent être apportées au procès-verbal. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal du 22/11/16 est mis au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Principes d'utilisation de la DGH 2017/2018 :

Distribution aux membres du conseil d'administration des documents concernant la répartition de la dotation en heures d'enseignement pour faire fonctionner le collège en 2017/2018.

Mme Jacobs rappelle que le C.A n'a pas compétence à se prononcer sur l'enveloppe globale déléguée à l'établissement. Il doit se prononcer uniquement sur les principes d'utilisation de la DGH (heures réglementaires, ARE et projets).

Mme Jacobs présente aux membres du C.A la proposition de répartition de la DGH pour 2017/2018.

→ Annexe I 1056H dont 991 HP et 65 HSA

Prévision des structures :

Le nombre de divisions sera le même l'année prochaine, le collège n'ayant pas la capacité d'accueillir plus d'élèves.

6 divisions en 6^{ème}, 7 divisions en 5^{ème}, 6 divisions en 4^{ème}, 8 divisions en 3^{ème} et 2 classes spécifiques (ULIS, UPE2A-NSA).

Arrivée de Mme Achille à 17H30.

Mme Jacobs informe les membres du C.A que les salles dédiées aux matières scientifiques ne peuvent accueillir plus de 19 personnes pour des raisons de sécurité. De ce fait, le volume horaire est plus important pour la constitution des groupes.

ARE/projets : Mme Jacobs dit que le conseil d'administration doit se prononcer sur cette partie. Elle explique que les heures ont été ventilées en fonction des projets en cours et à venir.

5 compléments de service à recevoir d'un autre établissement en lettres modernes, mathématiques, SVT, technologie et physique/chimie.

2 compléments de service à donner à un autre établissement en portugais et arts plastiques.

Les heures devant élèves sont toutes pondérées à 1,1 temps nécessaire pour la concertation REP+.

Demande de création de postes :

- 1 poste en lettres modernes
- 1 poste en portugais
- 1 poste en arts plastiques

51 postes définitifs 991 HP 65 HSA

Mme Jullien trouve qu'il n'y a pas suffisamment d'heures en UPE2A. Mme Jacobs répond qu'il s'agit d'un dispositif et que le nombre d'heures maximum est fixé à 12H.

La Présidente rappelle que les 29H d'accompagnement personnalisé en français (lettres modernes) pourront être utilisées pour aider les élèves les plus fragiles.

Elle précise que l'accompagnement personnalisé qui doit être mis en place en fonction des besoins des élèves pourra se faire soit en groupes à effectifs réduits ou en co-intervention.

M. Achille rappelle que certains professeurs n'ont pas les compétences pour aider les élèves en difficultés.

Mme Jacobs signale que 9,5H ont été données pour les classes spécifiques. Elle rappelle que le collège accueille 63,5% des élèves en CSP défavorisée.

M. Achille dit que certains élèves perdent leur temps et font baisser le taux de réussite aux examens. Il dénonce le fait qu'il y a trop d'élèves en difficulté dans les classes ordinaires.

Mme Jacobs rappelle qu'elle a sollicité à plusieurs reprises les représentants des parents d'élèves afin qu'ils lui communiquent une date à laquelle ils souhaiteraient faire une réunion pour mettre en place des actions.

Mme Jacobs annonce que la commission permanente qui s'est réunie le 14 février au matin a émis un avis favorable à la proposition de répartition de la DGH 2017/2018 et à la création de 3 postes.

Vote : Approuvez-vous les principes d'emploi de la DGH 2017/2018 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	20	0	2

Les principes d'emploi de la DGH 2017/2018 sont approuvés à la majorité des membres présents.

Vote : Quel est votre avis sur la proposition de création de 3 postes définitifs ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur la proposition de création de 3 postes définitifs.

3. Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2016 :

M. Clotilde rappelle que 18902,00 € ont été perçus pour l'année 2016.
Dépenses : 8251,17 €

Le fonds social permet d'aider les élèves et les familles en difficultés pour l'achat de fournitures, de vêtements et le paiement de la cantine et du transport scolaire.

Le fonds social est attribué après évaluation de la situation sociale de la famille par l'assistante sociale.

M. Achille déplore le fait que le fonds social ne soit pas suffisamment utilisé car la pauvreté est bien au-dessus de 12% des élèves qui en ont bénéficié en 2016.

M. Clery demande si l'information est bien faite auprès des élèves et des familles.

M. Clotilde répond que toutes les familles sont informées et qu'aucun dossier n'est rejeté par la commission.

M. Achille dit qu'il faut trouver une solution pour qu'il y ait plus de familles bénéficiaires du fonds social.

Mme Jacobs, la Présidente, demande aux représentants des parents d'élèves d'y réfléchir pour éventuellement faire une action.

4. Tarifs :

M. Clotilde annonce que de septembre à fin janvier beaucoup d'élèves ont racheté un carnet de correspondance.

M. Velly, CPE, souhaite que le prix du carnet augmente pour responsabiliser et dissuader les élèves de les abîmer.

Prix actuel : 3,50 €

Mme N'Guyen Van Naï demande s'il n'y a pas de quota.

M. Velly dit que les élèves échangent les carnets, écrivent dessus ou le déchirent.

M. Achille dit que le carnet de correspondance est trop fragile. Il faudrait penser à une conception plus rigide.

M. Velly dit que certains élèves le mettent dans une chemise pour éviter de l'abîmer.

Mme Jacobs informe que les carnets sont imprimés à l'imprimerie territoriale et qu'ils sont plus rigides qu'auparavant. Certains élèves changent de carnet par commodité ou par manque de soin.

Proposition d'augmenter le prix du carnet de correspondance.

Mme Achille dit qu'il faudrait avoir un suivi pour le carnet de correspondance.

M. Clery suggère que le prix soit progressif.

M. Achille dit qu'il ne faudrait pas que cela devienne un motif pour ne pas aller au collège.

Mme Jacobs rappelle que le motif d'absence de carnet n'est pas un motif pour ne pas aller au collège.

Mme Benamar propose de donner un TIG (travail d'intérêt général) à ceux qui oublient ou perdent leur carnet.

Vote : Acceptez-vous l'augmentation du prix du 2^{ème} carnet de correspondance à 5,00 € ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	18	0	4

L'augmentation du prix du 2^{ème} carnet à 5,00 € est acceptée à la majorité des membres présents.

Vote : Acceptez-vous d'augmenter le prix du 3^{ème} carnet ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	17	3	2

L'augmentation du prix du 3^{ème} carnet est acceptée à la majorité des membres présents.

Vote : Acceptez-vous que le 3^{ème} carnet soit vendu à 10,00 € ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	19	1	2

Le prix du 3^{ème} carnet est fixé à 10,00 € par la majorité des membres présents.

Mme Jacobs dit qu'une information sera transmise aux familles et que cela sera mis en application à la rentrée 2017/2018.

5. Point financier CTG :

Mme Gustave vient apporter des précisions concernant les 26 600,00 € de dotation de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2017 demandés par La Principale.

Pour les installations sportives, il faudra fournir les factures de septembre à décembre 2016.

En ce qui concerne la somme de 23 600,00 € demandés pour l'enseignement, Mme Gustave informe que cela ne sera pas possible car dans ce cas il faudrait étendre cette somme à tous les collèges et de ce fait le budget de la CTG ne pourrait pas être validé.

Mme Gustave informe que la CTG peut intervenir sur les contrats de maintenance (photocopieurs, climatiseurs).

Mme Jacobs rappelle que la partie viabilisation et fonctionnement administratif est très réduite et demande à ce qu'un critère de vétusté soit attribué pour le collège NONNON.

Mme Gustave dit qu'un groupe de travail a été mis en place par la CTG pour étudier et rééquilibrer les dotations des collèges avec celles des lycées.

Départ de M. Clervaux à 18H45.

M. Achille dit qu'il est dommage d'avoir accepté la baisse de la dotation car l'établissement risque de se dégrader au fil des mois.

M. Clery s'étonne qu'il faille attendre une année pour prendre en considération la vétusté du collège.

Mme Gustave dit que cela pour être pris sur d'autres travaux.

Mme Jacobs dit aux membres du C.A qu'elle attend une réponse officielle de la CTG. Elle informe qu'elle a sollicité une visite de l'établissement par une délégation de la CTG car elle très inquiète pour la sécurité des élèves et des personnels.

Mme Gustave dit qu'un audit financier aura lieu prochainement pour évaluer la situation du collège NONNON.

Départ de Mme Laureore à 19H.

6. Informations diverses :

Le voyage scolaire prévu du 10 au 24 avril 2017 à Médélin en Colombie a été annulé en raison du fait que le professeur coordonnateur a obtenu sa mutation en Nouvelle-Calédonie et que l'autre professeur organisateur est en arrêt maladie.

Pendant les vacances, il y aura 3 jours de permanence : *lundi 20 février, jeudi 2 mars et vendredi 3 mars 2017.*

La soutenance des rapports de stage pour les élèves de 3^{ème} aura lieu mercredi 15 février de 10H à 12H.

7. Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Levée de séance à 19H05.

La secrétaire de séance

Brigitte MOURIN



La Présidente
Marie-Hélène JACOBS

